



## **PROCES VERBAL**

### **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**03 septembre 2024**

*L'an deux mil vingt quatre, le trois septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles ARPAILLANGES, Maire.*

*Date de convocation du Conseil municipal : 29/08/2024*

*Date d'affichage : 29/08/2024*

**Sont présents** : Mesdames et Messieurs Gilles ARPAILLANGES, Pascal GERMAIN, Aurore COUTHIER, Virginie LEGER, Rémi ROLLIN, Frédéric LECLERCQ, Christine GRUERE-DUBREUIL, Renaud MAURER, Julien GAUTHEY,

**Secrétaire de séance** : Aurore COUTHIER

**Absente** : Loren PARIS

---

#### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Recensement de la population en janvier 2025 – recrutement d'un agent recenseur
- ✓ SICECO : devis pour rénovation des luminaires 1ere tranche
- ✓ VEOLIA : renouvellement du contrat pour le contrôle et la maintenance des poteaux incendie
- ✓ CDG 21 - revalorisation du métier de secrétaire de mairie
- ✓ RODP 2024
- ✓ Projet de location parcelle à planter en Belles Filles : projet de bail
- ✓ Comm. Agglo : rapport eau/asst
- ✓ Association EHCO Savigny (handicap-protection enfance) : demande prêt salle Abel Moine
- ✓ Préparatif repas des aînés
- ✓ Questions et informations diverses :
  - Voirie : dégâts suite aux orages
  - PC : Projet de construction Domaine Bonneau du Martray : extension et réaménagement de la cuverie
  - PC : Construction d'un bâtiment de stockage agricole – Luc Pothier

---

#### **1°) Recensement 2025 : recrutement d'un agent recenseur et d'un coordinateur communal**

Le Maire informe les membres du Conseil que le recensement de la Commune de Pernand-Vergelesses se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

Le Maire précise qu'une publicité a été effectuée afin de trouver un agent recenseur mais nous restons toujours dans l'attente d'un candidat.

Le recrutement sera évoqué lors du prochain conseil.

#### **2°) SICECO : devis pour rénovation des luminaires 1ere tranche**

Le Maire présente au Conseil le devis du SICECO concernant la rénovation de 62 luminaires pour l'éclairage public d'un montant restant à charge pour la commune de 27 195,77 €.

En raison du montant élevé et non prévu dans le budget le Conseil souhaite une rénovation sur plusieurs exercices.

Le SICECO doit transmettre un nouveau projet de rénovation en prévoyant une enveloppe financière d'environ 5 000 €/an.

#### **3°) VEOLIA : renouvellement du contrat pour le contrôle et la maintenance des poteaux incendie (délibération n° 18.24)**

Le Maire informe le Conseil que le contrat pour la maintenance et le contrôle technique des 9 poteaux incendie effectué par VEOLIA est arrivé à échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 09 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION autorise le Maire à signer le contrat de maintenance avec VEOLIA d'une durée de 3 ans pour un montant de 369 €/an.

**4°) Personnel communal : CDG 21 – Revalorisation du métier de secrétaire de mairie**  
(délibération n° 17.24)

Le Maire informe les membres du Conseil que suivant la loi publiée le 31 décembre 2023, le métier de secrétaire de mairie est revalorisé. En effet, il n'existe pas de cadre d'emploi spécifique à la fonction de secrétaire de mairie créant un déséquilibre sur les responsabilités des agents entre les administrations.

Les nouvelles dispositions de la loi entrées en vigueur le 1er janvier 2024 ouvrent le droit à une revalorisation du poste de secrétaire de Mairie.

Dans le cadre de la promotion interne définie suivant les lignes directrices et critères imposés du CDG 21, Madame Sophie ROUX, répondait à l'ensemble des critères, et a été inscrite sur la liste d'aptitude d'attaché territorial établie le 17 juillet 2024 par le CDG 21.

Afin de nommer Madame Sophie ROUX sur ce grade, le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste d'attaché territorial.

Après en avoir délibéré par 09 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'attaché territorial

Madame Sophie ROUX occupera le poste de secrétaire générale de Mairie suivant les mêmes conditions que précédemment. Le CDG 21 est chargé de rédiger l'arrêté de nomination correspondant.

Le Conseil Municipal félicite Mme Sophie Roux pour cette reconnaissance.

**5°) Projet de location parcelle à planter en Belles Filles**

Christine Gruere-Dubreuil informe qu'une réflexion a été engagée sur les conditions du futur bail proposé pour la location de la parcelle de vigne « Sous Bois de Noel et Belles Filles » d'une surface d'environ 43 a.

Les conditions de l'appel d'offre sont exposées aux membres du Conseil et seront complétées.

La recherche du preneur sera limitée aux viticulteurs de Pernand exclusivement.

La consultation sera lancée après avis préalable de l'ODG.

**6°) Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications**  
(délibération n° 19.24)

Vu l'article L 2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 47 du code des postes et télécommunications ;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 encadrant les redevances pour occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et fixant les modalités de revalorisation annuelle au 1er janvier de chaque année

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

**DÉCIDE**

⇒ Appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications pour l'année 2024, à savoir :

⇒ DECIDE de recouvrer la somme de 865,72 € inscrite au compte 70323.

Type d'implantation	Situation	Tarifs	Redevances
Km artère aérienne	4.200	64.36 €	270,31 €
Km artère en sous sol	12.335	48.27 €	595,41 €
<b>TOTAL</b>			<b>865.72 €</b>

**7°) Rapport d'activités 2023 de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud**  
(délibération n° 20.24)

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte & Sud communique les rapports annuels d'activités pour l'exercice 2023 au maire de chaque commune membre : Services publics d'assainissement - Services publics eau potable - Services publics ordures ménagères - Transports publics, urbains, scolaires

Les rapports sont consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Beaune : [www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, donne acte à Monsieur le Maire de sa communication sur le Rapport d'activités 2023 de la Communauté d'Agglomération.

#### **8°) Association EHCO Savigny (handicap-protection enfance) : demande prêt salle Abel Moine**

Le Maire informe le conseil que l'association SAJ de Savigny renouvelle sa demande pour cette année afin d'occuper la salle Abel Moine le Mardi de 14h30 à 16h pour un atelier théâtre en partenariat avec la Maison Copeau. Le Conseil souhaite que le prêt de la salle soit formalisé financièrement et équivaldra à une subvention de la Commune pour l'Association SAJ de Savigny.

#### **9°) Préparatif repas des aînés**

Le Conseil retient la date du 07 décembre prochain pour le repas des aînés qui se déroulera à la Salle Louis Pavelot. Des devis seront demandés auprès des traiteurs.

#### **10°) Questions et informations diverses**

- **Voirie :**

- ✚ **Dégâts suite aux orages**

- Remi Rollin informe des dégâts subis sur les différents chemins communaux suite au passage des orages d'aout.

- Le Chemin du Crêt Buchot particulièrement abimé par le ravinement est fermé temporairement suivant Arrêté municipal afin de garantir la sécurité des piétons.

- La remise en état des chemins par l'entreprise de TP est en cours.

- Le Maire souhaite qu'en partenariat avec l'ODG du village, une information soit effectuée auprès des viticulteurs pour sensibiliser sur la nécessité d'entretenir les contours de vignes et les avaloirs et nettoyer les espaces ravinés par les orages afin de faciliter l'écoulement des eaux. La Commune ne doit pas être la seule à supporter financièrement la remise en état des chemins suite aux orages.

- ✚ **Devis**

- Le Maire présente les devis :

- Marquage au sol : le Conseil approuve le devis de l'Entreprise CCS – Montant 1 178,40 € TTC

- Reprise coussin berlinois : Rémi Rollin informe que préalablement à la validation du devis, le Conseil Départemental doit donner son accord sur les travaux devant être engagés pour sécuriser la RD 18.

- **PC : Projet de construction Domaine Bonneau du Martray : extension et réaménagement de la cuverie**

- Le projet de permis de construire du Domaine Bonneau du Martray est toujours en phase d'étude.

- Lors de la dernière réunion de présentation du projet et des modifications apportées au projet initial, le Sous-préfet ainsi que les services de la DRAC et ABF ont émis un avis favorable sur la suite à donner au projet.

- Le Maire, Rémi Rollin, 1<sup>er</sup> adjoint et Virginie Léger, 2<sup>ème</sup> adjointe, informent les membres du Conseil que les remarques et les inquiétudes des élus liées à l'ampleur des travaux sont peu prise en compte. L'avis de la municipalité ne semble pas être retenu.

- Aussi, lorsque la Commune disposera des éléments sur la sécurité mise en place, la durée des travaux, les modalités qui seront prévues pour la circulation dans les rues impactées, une réunion aura lieu en présence des architectes et des représentants du Domaine Bonneau Du Martray avec les habitants du village situés à proximité des travaux. Cette réunion doit permettre d'expliquer aux habitants l'impact des travaux sur leur quotidien et d'échanger sur les craintes engendrées par la construction.

- **PC : Construction d'un bâtiment de stockage agricole – Luc Pothier**

- Le Maire informe le conseil qu'un permis de construire a été déposé le 25/08/2024 par SCI Lelumisa, représenté par Luc Pothier pour la construction d'un bâtiment agricole mitoyen à l'existant, Route d'Echevronne. Le dossier est en cours d'instruction auprès des services de la communauté d'agglomération de Beaune suivant la procédure habituelle.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Maire propose de clore la séance. La séance est levée à 20h30.*